

# DISTRICT DE BRIDGE DE LA GUADELOUPE, DE SAINT BARTHELEMY ET DE SAINT MARTIN

Pointe-à-Pitre, le 08 décembre 2019

## PROCES -VERBAL de l'Assemblée Générale du District de la Guadeloupe, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin du 30 novembre 2019

L'Assemblée Générale du District de bridge de la Guadeloupe, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin s'est tenue dans ses locaux, 36 résidence de la Presqu'île, La Marina, 97116 Pointe-à-Pitre, le 30 novembre 2019 à 14h15

### Ordre du jour :

- Rapport Financier exercice 2018/2019
- Questions diverses.

Marie-Claude LACROSIL, secrétaire de séance.

Présents : 18  
Représentés : 10  
Excusée : 1

Conformément à l'article 31 des statuts l'assemblée peut valablement délibérer.  
La séance débute à 14H15

La Présidente remercie l'assemblée de sa présence pour le Rapport financier 2018/2019 et rappelle que le rapport financier n'avait pas pu être présenté en juin 2019 pour cause de maladie du trésorier.

Les comptes ont été vérifiés par M. Philippe BONNET et par la Présidente

## DISTRICT DE BRIDGE DE LA GUADELOUPE, DE SAINT BARTHELEMY ET DE SAINT MARTIN

### 1 - Rapport Financier,

Le Trésorier présente son rapport financier , il rappelle que c'est le compte d'exploitation et donne explications sur les différents postes dont le plus important sont les loyers( voir rapport joint).

Il rappelle que sur l'initiative de la Présidente la clôture du compte bancaire BNP trop coûteux pour un transfert et ouverture compte bancaire à la BRED.

La Présidente a obtenu une subvention de 2000 euros de la Direction de la Jeunesse et de la cohésion sociale.

Le constat de la baisse d'effectifs et de la faible participation des joueurs aux compétitions du District est évoqué.

La présidente fait remarquer que suite à la journée portes ouvertes, elle a quelques nouveaux joueurs du mini bridge qui semblent très intéressés.

Cependant, elle regrette que les joueurs ne participent pas aux compétitions du District.

Quitus est donné à M. Philippe BONNET qui confirme que les comptes vérifiés sont justes et corrects.

Le Rapport financier approuvé par l'assemblée est adopté à l'unanimité.

### 2 - Questions diverses

- Le Trésorier informe l'assemblée du mode de traitement des indemnités de l'arbitre qui se fera sur le nombre de séances de moins de 20 parties ou nombre de séances de plus de 20 parties

Il rappelle également :

Les modalités de PE 15 euros par // et 35 euros par 4

Les Droits de table 45 euros pour les compétitions et sélections sauf pour les compétitions qui se déroulent sur une journée 30 euros.

District de Bridge de la Guadeloupe

36 résidence La presqu'île

La Marina 97110 Pointe à Pitre

[bridgeg-sb-sm@gmail.com](mailto:bridgeg-sb-sm@gmail.com)

<https://www.bridgeguadeloupe.com>



## DISTRICT DE BRIDGE DE LA GUADELOUPE, DE SAINT BARTHELEMY ET DE SAINT MARTIN

La Présidente informe qu'elle a reçu le récépissé de la dissolution du Club de Saint-Martin établi par la Sous-Préfecture de Saint-Martin.  
La Séance est levée à 14H55.

La Secrétaire de séance,

Chantal BISTOQUET

La Présidente du Distric

Marie-Claude LACROSIL

District de Bridge de la Guadeloupe

36 résidence La presqu'île

La Marina 97110 Pointe à Pitre

[bridgeg-sb-sm@gmail.com](mailto:bridgeg-sb-sm@gmail.com)

<https://www.bridgeguadeloupe.com>

**District de Bridge de la Guadeloupe**  
**Rapport financier « Exercice 2018/2019**

**Le compte d'exploitation.**

Dépenses		Recettes	
Administration et divers	4 286 €	Droits de table	7 739 €
Arbitrage	2 580 €	Licences	2 460 €
Défraiement et subvention aux clubs	50 €	Subventions	2 000 €
Inscription sélections	1 650 €	Dons	135 €
Points expert cbome	1 180 €		
Cotisations	960 €		
Total	10 706 €	Total	12 334 €
Excédent		1 628 €	

**Observations sur les dépenses**

1) Les dépenses diverses (4 286 €) sont justifiées par :

Loyer	3 000 €
Téléphone	467 €
Prix AG	216 €
Frais AG	80 €
Frais financiers	491 €
Cartouche encre	32 €

2) Les dépenses « défraiement » d'un montant de 50 € ont été versés au brideur de Sain Barthelemy.

3) Les inscription des équipes d'un montant 1 650 € sont justifiées par l'inscription des équipes au CAC (1500 €) et les droits de table mixte CAC (150 €).

4) Les cotisations aux fédérations d'un montant de 960 € sont justifiées par 609 € pour le CAC et 351 € pour la WBF.

**Observations sur les Recettes**

1) La subvention de 2000 € a été versée par la direction de la jeunesse et de la cohésion sociale.

2) Les droits de table d'un montant de 7 739 € sont en augmentation par rapport à l'exercice précédent d'un montant de 7 415 €.

3) Les licences d'un montant de 2 460 € sont en diminution de 70 € par rapport à l'exercice précédent, à noter que les iles du nord ont été exonérées de cotisation.

4) le district a enregistré 3 dons d'un montant global de 135 €.

En définitive le résultat de l'exercice 2018/2019 est excédentaire de 1 628 €. Cependant si l'on fait abstraction de la subvention et des dons l'exercice 2018/2019 est en déficit de 507 €.

Enfin pour mémoire les résultats des exercices précédents étaient les suivants :

2017/2018	- 6 200 €
2016/2017	- 4 495 €
2015/2016	- 2 741 €
2014/2015	- 3 429 €

### **Le bilan 2018/2019**

Après intégration des résultats des exercices antérieurs le bilan de l'exercice 2017/2018 est le suivant :

<b>ACTIF</b>		<b>PASSIF</b>	
Banque	6 717 €	Fonds social	27 088 €
Placements	21 999 €	Résultat de l'exercice	1 628 €
Total	28 716 €	Total	28 716 €

### **Vérification par Mme Bistoquet, M. Bonnet et M. Benisty**

- 1) Il y a concordance entre le résultat cumulé du bilan de sortie l'exercice 2017-2018 et le bilan d'entrée de l'exercice 2018-2019.
- 2) Les soldes bancaires sont justifiés.
- 3) Les dépenses sont justifiées et ont toutes ont un lien avec l'activité du district.
- 4) Toutes les recettes de l'exercice ont été enregistrées ou rattachées.

Le trésorier  
V. Benisty